



**Rapport de l'atelier de formation des partenaires des entités des Nations Unies au Burundi sur la Protection contre l'exploitation et les abus sexuels**



**Hôtel Royal Palace de Bujumbura, le 4 et le 7 Juin 2021**

**Juin 2021**

# Table des matières

---

Introduction.....	3
Objectifs et résultats attendus .....	4
2.1. Objectifs de l’atelier .....	4
2.2. Résultats attendus de l’atelier.....	4
<b>Méthodologie de travail .....</b>	<b>4</b>
<b>Déroulement de l’atelier de formation .....</b>	<b>5</b>
4.1. Ouverture de l’atelier de formation.....	5
4.2. Validation de l’agenda .....	5
4.3. Présentation des modules de l’atelier de formation.....	5
Module 1 : Rappel sur la politique de protection contre l’exploitation et les abus sexuels.....	6
Module 2 : Partage des résultats des évaluations PEAS conduites par UNFPA & UNICEF.....	7
Module 3 : Comment élaborer les documents clés de la politique PEAS au sein des organisations partenaires .....	8
<b><u>5.Recommandations des participants et plan d’action.....</u></b>	<b>10</b>
<b><u>6.Cérémonie de clôture de l’atelier de formation.....</u></b>	<b>14</b>
<b><u>7.Documents en annexes .....</u></b>	<b>14</b>
1. Termes de référence de l’atelier de formation.....	13
2. Agenda de l’atelier de formation.....	16
3. Discours d’ouverture prononcé par la Coordinatrice Résidente a.i.....	20
4. Discours de clôture prononcé par la Coordinatrice Résidente a.i.....	20
5. Liens pour accéder aux modules de formation/présentations .....	20
6. Listes des participants à l’atelier de formation.....	20

# 1. Introduction

---

En collaboration avec le Groupe de Travail sur la Protection contre l'exploitation et les abus sexuels, l'UNFPA a organisé le 4 et le 7 Juin 2021 à Hôtel Royal Palace de Bujumbura un atelier de Formation sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels.

Les partenaires (Les Nations Unies, ONG internationales, ONG locales, le gouvernement) des entités des Nations Unies étaient conviés à cet atelier de formation. Au total septante-quatre(74) personnes avaient pris part à la formation dont 32 femmes et 45 hommes.



Les membres du groupe de travail et partenaires de mise en œuvre des entités des Nations Unies suivantes ont pris à cet atelier de formation :

Programme des Nations Unies pour le développement(PNUD), Fonds des Nations Unies pour la Population(FNUAP), ONUFEMMES, Fonds des Nations Unies pour l'enfance(UNICEF), le bureau du coordinateur résident, Programme Alimentaire Mondial(PAM), Agence des Nations Unies pour les réfugiés(UNHCR), Organisation Internationale pour les Migrations(IOM) ainsi que le

bureau de la coordination humanitaire.

L'atelier a été marqué par la présence et les allocutions de la coordinatrice Résidente a.i, Madame Nicole Kouassi pour l'ouverture et la clôture de sessions. Cette dernière était accompagnée des représentants résidents d'UNICEF et UNFPA, la coordinatrice humanitaire ainsi que la Représentante Résidente d'ONU-FEMMES au Burundi.

Au-delà des nouvelles connaissances acquises sur la politique de Protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS), cet atelier a permis aux participants de mener une réflexion approfondie et une analyse afin d'identifier des actions concrètes pour la mise en œuvre efficace des politiques PEAS au sein de leurs organisations respectives. Ce fut un moment d'échange entre les participants de s'informer sur les meilleures pratiques et d'identifier les opportunités de collaboration Inter organisation. Il a permis spécifiquement d'identifier les défis pour la coordination, prévention et la réponse aux cas d'exploitation et abus sexuels.

Ce rapport comprend deux parties importantes. La première partie présente le déroulement avec un focus sur les différentes sessions développées durant l'atelier.

La deuxième partie présentera les recommandations clés des participants pour adresser les défis et faiblesses identifiés dans la mise en œuvre des politiques PEAS au sein des organisations partenaires.

En effet, les résultats de cet atelier seront capitalisés lors d'élaboration d'un plan d'action du Réseau des points focaux PEAS au Burundi. Ce dernier complétera la stratégie PEAS inter agences qui existe déjà et validée par l'équipe humanitaire Pays depuis le mois de Mars 2021.

## 2. Objectifs et résultats attendus

---

### 2.1. Objectifs de l'atelier

L'objectif global était de former les membres du groupe de travail PEAS et points focaux PEAS désignés par les partenaires de mise en œuvre des entités des Nations Unies en vue de faciliter la mise en œuvre et le suivi des politiques PEAS sur le terrain et au sein de leurs organisations respectives.

Les objectifs spécifiques assignés à cet atelier étaient :

- (1) Faire un rappel sur les politiques et standards internationaux contre l'exploitation et abus sexuels
- (2) Identifier les principaux défis auxquels sont confrontés les partenaires des entités des Nations-Unies pour la mise en œuvre des politiques PEAS
- (3) Réfléchir sur un plan d'action qui définit comment les entités des Nations-Unies et leurs partenaires de mise en œuvre peuvent travailler ensemble pour renforcer les capacités de ces derniers et prévenir les risques d'exploitation et abus sexuels (EAS)
- (4) Discuter et partager les meilleures pratiques y compris les défis et recommandations d'amélioration pour la mise en place des politiques et mesures de PEAS.



*Présentation de l'agenda de l'atelier par le coordinateur du sous-secteur VBG*

### 2.2. Résultats attendus de l'atelier

Les résultats attendus étaient :

- Les partenaires se sont appropriés et améliorés leur connaissance sur les politiques et standards internationaux contre l'exploitation et les abus sexuels.
- Les participants(e)s identifient les défis et les points d'action dans la mise en œuvre des politiques PEAS au sein de leurs structures respectives
- Ils s'approprient des meilleures pratiques et démarche à suivre pour prévenir et répondre aux risques des EAS

## 3. Méthodologie de travail

---

Les participants étaient répartis en deux groupes de 40-50 personnes par atelier. Les deux ateliers de formation ont lieu respectivement le 4 Juin et le 7 Juin.

Cet atelier de formation était ouvert principalement aux points focaux PEAS désignés par les partenaires de mise en œuvre des entités des Nations Unies suivantes: UNFPA, OIM, UNICEF, ONUFEMMES, UNHCR, PAM, PNUD, FAO. Ils feront partie de réseau PEAS au Burundi.

Les sessions étaient co-facilitées par la coordination du groupe de travail sur la PEAS et le soutien d'autres experts des bureaux régionaux et la conseillère en protection (ProCap). Le contenu des sessions était discuté et convenu au préalable avec la coordination du groupe de travail pour s'assurer que les sessions sont pertinentes et utiles pour les participants.

L'atelier s'est déroulé essentiellement en plénière. En plus des sessions plénières avec présentations, les partages d'expérience, des sessions en groupes avec travaux de réflexion et suivis des restitutions ont été également organisés. Un rapport synthèse de ces travaux a été rédigé et les conclusions sont intégrées dans le plan d'action à partager avec l'équipe humanitaire pays.

## 4 .Déroulement de l'atelier de formation

---

### 4.1. Ouverture de l'atelier de formation

Avant l'allocution de Madame la coordinatrice résidente a.i, le modérateur a introduit l'atelier en résumant les termes de référence (voir en annexe). Il a partagé les objectifs et résultats attendus.

Madame la coordinatrice résidente a.i (voir en annexe) a réitéré ses mots de bienvenue aux participants. Elle a vivement remercié tous les formateurs et particulièrement UNFPA pour son soutien financier à l'organisation de cet atelier tout en lui souhaitant un aboutissement heureux dans son rôle de champion PEAS du comité permanent inter organisations pour l'année 2021. Par la suite elle a justifié l'importance de l'atelier eu égard à la responsabilité collective qui nous incombe à tous (ONGI, Agences des Nations Unies, ONG locales, gouvernement) de prévenir et réagir face à l'exploitation et aux abus sexuels.

Elle a situé les rôles et responsabilités que chacun doit jouer dans la mise en œuvre des politiques PEAS et la nécessité de collaborer sur cette thématique : acteurs humanitaires et de développement.

### Validation de l'agenda

Après le discours de Madame la Coordinatrice résidence a .i, le programme de l'atelier a été distribué aux participants. Celui-ci a été parcouru et validé.

Toutefois, le deuxième jour de l'atelier ayant été particulièrement dense, le programme a subi une légère modification, certaines sessions ont été jumelées.

### 4.2. Présentation des modules de l'atelier de formation

Les modules de formation suivants ont été développés :

#### **Module 1 : Rappel sur la politique de protection contre l'exploitation et les abus sexuels**

Il a été question de cerner la définition des concepts entre l'exploitation sexuelle, harcèlement et abus sexuels. Ce module a permis de comprendre la politique des Nations Unies sur la PEAS et connaître comment le cadre de PEAS s'applique aux travailleurs humanitaires, (personnel de l'ONU, ONG et leurs partenaires de mise en œuvre). Les participants ont également discuté des rôles et responsabilités des points focaux et managers PEAS au sein de leurs organisations respectives. On retiendra ainsi que :

- Exploitation sexuelle désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de pouvoir ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. Tandis que Abus Sexuels réfèrent à toute atteinte sexuelle commise avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal. La menace d'une telle atteinte constitue aussi un abus sexuel. L'exploitation et les

Abus sexuels (EAS) impliquent un auteur qui est le personnel de l'ONU, le personnel des partenaires de la mise en œuvre de l'ONU ou d'autres «travailleurs humanitaires». Les victimes de SEA comprennent les bénéficiaires

- Le harcèlement sexuel fait référence à une conduite interdite dans le contexte du travail et peut être commis à l'encontre du personnel de l'ONU (ou autre organisation) et du personnel associé, qui peut également inclure des ressortissants de l'État d'accueil
- Présentation du film « servir avec fierté : Tolérance zéro face à l'exploitation et aux abus sexuels » suivie des discussions sur le film.
- Les six principes du bulletin du SG des Nations Unies tels que réitéré par le comité permanent inter organisations IASC sur l'exploitation et les abus sexuels. Il s'agit des mesures disciplinaires, y compris de renvoi sans préavis pour des cas d'exploitation et les abus sexuels, les relations sexuelles avec les enfants sont interdites. L'échange d'argent, d'emploi, de biens ou de services contre des relations sexuelles, y compris des faveurs sexuelles ou autres formes de comportements humiliants, dégradants ou d'exploitation, est interdit. Toute relation sexuelle entre les personnes fournissant une aide et une protection humanitaires et une personne bénéficiant de cette aide et de cette protection, obligation de signaler de telles préoccupations via les mécanismes de signalement établis par l'agence. Par ailleurs, les travailleurs humanitaires ont l'obligation de créer et d'entretenir un environnement qui prévient l'exploitation et les abus sexuels et qui promeut la mise en œuvre de leur code de conduite
- Les principes de l'IASC s'appliquent à tous les travailleurs humanitaires : fonctionnaires de l'ONU (y compris les agences, fonds, programmes), employés des ONGI et ONG. Aussi à tous les partenaires opérationnels qui concluent un contrat avec l'ONU ; entités partenaires de l'ONU ; les consultants, entrepreneurs, des travailleurs journaliers, stagiaires, JPO, VNU ainsi que tout le personnel en uniforme (y compris la police civile et les observateurs militaires)
- Selon le Protocol de l'ONU sur les allégations de PEAS impliquant les partenaires opérationnels, l'ONU ne s'associe pas avec des organismes qui ne parviennent pas à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles par des mesures préventives appropriées, enquêtes et mesures correctives.<sup>1</sup> De tels manquements constituent des motifs suffisants pour cesser tout accord de coopération avec l'ONU.
- L'ONU place les droits de l'homme, les intérêts et les besoins de toutes les victimes au centre de ses efforts et respecte les principes du « devoir de ne pas blesser », de confidentialité, de sécurité et de non-discrimination lorsqu'elle réagit aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
- L'assistance aux victimes comprendra l'accès aux soins médicaux, réponse juridique, assistance matérielle, sûreté et sécurité, appui psychosocial et santé mentale
- Rôles et responsabilités de points focaux se résument en ceci : sensibiliser avec le management, le personnel et les communautés, recevoir les plaintes, assurer la confidentialité, rapporter TOUTES les plaintes, aider les plaignants, NE PAS ENQUETER, Participer au réseau national, Identifier les facteurs de risque réel/ potentiel, coordonner les réponses pour assurer l'accès à l'assistance, partage et mise en œuvre de meilleures pratiques et établir statistiques et rapports.

## Module 2 : Partage des résultats des évaluations PEAS conduites par UNFPA & UNICEF

UNFPA et UNICEF ont réalisé des évaluations des capacités des partenaires dans la mise en œuvre des politiques PEAS. Ce fut l'occasion lors de cet atelier de fixer les partenaires sur les étapes du processus, obligation des partenaires de mise en œuvre, les domaines d'évaluations, les résultats clés, les défis, les recommandations et leçons apprises :

- Les partenaires de mise en œuvre ont l'obligation d'analyser de risque EAS, de désigner les points focaux, mettre en place la politique de protection, de revoir des procédures de recrutement et de mettre en place un plan d'action (prévention, formation etc.)
- Les entités des Nations Unies doivent évaluer les capacités et risques EAS au sein des partenaires de mise en œuvre car entre 2019 et 2020, le nombre d'allégations contre le personnel des partenaires de mise en œuvre était le double des allégations parmi le personnel de l'ONU. Non seulement des mesures doivent être mises en place pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels parmi le personnel des Nations Unies, les Nations Unies auront besoin de ces mêmes garanties pour nos partenaires de mise en œuvre si nous voulons atteindre zéro cas.
- Le processus consiste en une auto-évaluation par le partenaire, l'examen et la notation de l'évaluation par l'Agence des Nations-Unies, la documentation de la décision et l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités, d'un suivi et d'une détermination finale de la capacité.
- À l'heure actuelle, ce sont toutes les organisations nationales partenaires (nouveaux et existants) dans tous les départements qui sont évalués. Les partenaires ONGs évalués déjà par une autre organisation des Nations Unies au cours des 24 derniers mois. Un fournisseur, consultant ne sont pas évalués car n'étant pas les partenaires de mise en œuvre. Les partenaires de mise en œuvre du gouvernement n'ont pas été évalués. Les Nations unies ont pris la décision de retarder leur évaluation.
- 8 normes de base à évaluer sont entre autres 1. Politique organisationnelle sur l'exploitation et abus sexuels, 2. Inclusion de la clause obligatoire EAS dans le contrat avec le sous-contractant, 3. Ressources humaines : screening des candidats, 4. Formation obligatoire du personnel, 5. Signalement des allégations, 6. Assistance aux victimes et référencement, 7. Investigations, 8. Mesures correctives
- Niveau des capacités se présente comme suit : Pleine capacité (Le partenaire répond aux 8 normes fondamentales); Capacité moyenne (le partenaire répond à la plupart des normes fondamentales (6-7), soutien nécessaire pour combler les lacunes restantes et enfin Faible capacité c'est-à-dire que le partenaire répond à peu de normes fondamentales (5 ou moins), une action urgente est nécessaire pour renforcer la capacité de PEAS.
- UNICEF a commencé le processus d'évaluation des partenaires de mise en œuvre depuis l'année passée. Ils utilisent une cotation de risques plutôt que de capacités. Elle se convertit comme suit risque faible (UNICEF) pleine capacité (UNFPA), Risque modéré (UNICEF)/Capacité moyenne (UNFPA), Risque élevé (UNICEF)/Faible capacité (UNFPA).
- Sur base des évaluations des capacités faites par UNICEF et UNFPA, il a été observé que le niveau des capacités PEAS des partenaires varie entre le niveau faible et moyen, la majorité dispose des

procédures administratives et organisationnelles sans faire clairement mention de PEAS. L'absence de code de bonne conduite PEAS signé par le personnel de l'ONG, pas de formations sur la PEAS organisées en faveur du personnel, pas de clause obligatoire PEAS dans les contrats avec les sous-contractants/traitants, inexistence de mécanismes internes de plaintes ni externes pour le reporting des allégations EAS impliquant le staff & bénéficiaires. Certains partenaires sont impliqués dans le système de référencement et prise en charge des survivant(e)s VBG mais le processus de référencement des victimes d'EAS vers les services de prise en charge (médical, psychosocial, etc) n'est pas clairement décrit.

### **Module 3 : Comment élaborer les documents clés de la politique PEAS au sein des organisations partenaires**

Cette session a permis aux participants d'échanger autour de certains documents clés à mettre en place comment les élaborer et quels sont les éléments à incorporer. Il s'agit du code de bonne conduite, politique organisationnelle, le plan de renforcement des capacités, le contrat avec le sous-traitant, les procédures de recrutement, les mécanismes de plaintes et assistance aux victimes EAS. Les outils utilisés par les partenaires d'UNICEF au Burundi ont servi des modèles et boîtes à outils PEAS pour les exercices et travaux en groupes.



**Session sur l'élaboration des documents clés PEAS par l'équipe UNICEF/UNFPA**

Ainsi les orientations suivantes ont été formulées à l'endroit des organisations partenaires :

- Les organisations doivent avoir une politique qui établit une politique de tolérance zéro sur l'EAS et signée par tout le personnel. Les documents de politique démontrent l'engagement d'une organisation sur l'EAS et fournissent un cadre pour leurs actions. Les organisations peuvent soit utiliser leurs documents existants, tels que leurs codes de conduite, pour articuler la politique de leur organisation ou créer une politique autonome sur la PEAS, en fonction de leurs besoins.
- Les éléments essentiels à incorporer, notamment 1) une définition de l'EAS 2) une description du comportement attendu du personnel en service et hors service 3) une

déclaration explicite de tolérance zéro à l'égard de l'EAS (l'EAS comme motif de mesures disciplinaires pouvant entraîner un licenciement).

- Obliger tout le personnel à signer leur réception et accusé de réception des politiques pertinentes
- Rendre la politique pertinente, en veillant à ce qu'elle soit rédigée de manière applicable aux différents contextes (par exemple local, national, mondial) dans lesquels l'organisation travaille et qu'elle soit facile à comprendre pour tous ses publics cibles, y compris le personnel, les bénéficiaires et les communautés (notamment les enfants).
- Obtenir l'approbation de la haute direction pour garantir qu'elle fournira le soutien nécessaire pour mettre les politiques en pratique.
- Par ailleurs, les systèmes de gestion et de RH des organisations doivent tenir compte de la PEAS en mettant en place des procédures adéquates. Les procédures décrivent comment mettre en pratique les politiques de PEAS. Par exemple, certaines des responsabilités du service des ressources humaines comprennent la vérification des candidats, les contrats avec les partenaires nécessitant une clause PEAS.
- Certaines organisations nomment des points focaux PEAS, qui assument des responsabilités clés (par exemple développement de systèmes internes, formation et sensibilisation du personnel, coordination avec d'autres acteurs concernés). Les participants ont reçu un exemple des Termes de référence.
- Les procédures organisationnelles doivent également détailler les processus de signalement et de réponse à l'EAS et s'assurer que la PEAS fait partie de tous les aspects des opérations (par ex la planification stratégique, le cycle du programme, le Suivi et évaluation).
- Les organisations partenaires doivent organiser des formations obligatoires pour le personnel sur la politique et les procédures d'EAS de l'organisation. Cela doit inclure les définitions de PEAS, le référencement et assistance, obligation de signalement,

## 5.Recommandations des participants et plan d'action

---

Les participants étaient soumis aux travaux de groupes pour identifier les défis et difficultés auxquels ils sont confrontés dans la mise en œuvre de la politique PEAS au sein de leurs organisations respectives. A chaque session, 4 groupes constitués avec une moyenne de 10-15 personnes.



**Travaux de groupes : exercice sur l'élaboration du plan d'action (défis et recommandations)**

Ces travaux de groupes étaient suivis de discussions et présentations en plénière par les rapporteurs de chaque groupe.

Les défis sont présentés suivant les 8 normes de base relative à la politique. Pour adresser ces différents défis, les participants ont formulé plusieurs actions concrètes qui sont présentées dans le tableau suivant :

Plan de mise en œuvre des recommandations clés :

Normes de base en lien avec la politique PEAS	Défis	Recommandations
<b>1. Politique organisationnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les organisations sont plus anciennes que thématique</li> <li>• Temps insuffisants pour élaborer la politique</li> <li>• Faibles capacités des organisations</li> <li>• Non intégration de PEAS aux documents existants étant donné que PEAS est décevant</li> <li>• Moins d'expertise pour élaborer la PEAS</li> <li>• Moins des documents modèles (pour ressource)</li> <li>• Vulgarisation (disséminât auprès des partenaires, bénéficiaires)</li> <li>• Toutes les organisations ne sont pas outillées pour l'élaboration de la politique PEAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à la disposition des partenaires des documents de référence pour l'élaboration de la PEAS</li> <li>• Mobiliser des ressources financières, humaines et matérielles</li> <li>• Appui technique aux organisations partenaires pour retoucher ou mettre à jour des textes et politiques des organisations en intégrant la politique PEAS</li> <li>• Accorder un délai raisonnable aux partenaires lors du processus d'élaboration des politiques</li> <li>• Organiser les formations &amp; information sur cette question</li> </ul>
<b>2. inclusion des Clauses obligatoires de Protection contre l'EAS dans les contrats avec les sous-contractants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance des antécédents des sous-contractants</li> <li>• Manque des données d'EAS des sous-contractants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographier les sous-contractants en se renseignant sur leur historique en lien avec les risques d'EAS</li> <li>• Renforcement des capacités et appui technique</li> <li>• Organiser les formations &amp; informations sur les questions de PEAS avant la signature formelle des partenariats.</li> </ul>
<b>3. Gestion des Ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de confiance sur les références citées par les candidats</li> <li>• Faibles capacités des organisations sur le fait de mener des enquêtes sur des candidats</li> <li>• Faible informatisation des systèmes des données personnelles sur le personnel au sein des organisations partenaires</li> <li>• Réticence des organisations pour le partage des informations sur les candidats</li> <li>• Absence d'informations suffisantes et détaillées sur le personnel à recruter en matière de PEAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obliger les candidats à déclarer volontaire les recommandations en provenance de chargé de R.H dans les organisations où ils ont travaillé dans le passé</li> <li>• Renforcement des capacités des chargés des ressources humaines sur le screening obligation des candidats</li> <li>• Informatiser les données des candidats aux PJF</li> <li>• Sensibiliser tous les acteurs du monde de travail concernant l'obligation de collaborer sur la politique PEAS : L'implication du ministère du travail s'avère utile.</li> <li>• Faciliter la compréhension du contenu du code de conduite par le personnel des organisations partenaires</li> <li>• Mettre en place un protocole inter organisation de partage des informations sur l'historique des candidats en lien avec les questions d'EAS</li> </ul>

<b>4. Formations obligatoires du personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de ressources financière et techniques pour les formations du personnel</li> <li>• Module de formation non adapté</li> <li>• Absence des points focaux (les politiques PEAS)</li> <li>• Capacité insuffisante sur la PEAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui technique et financier pour le renforcement des capacités du personnel</li> <li>• Prioriser les formations pour les nouveaux sous-contractants</li> <li>• Plaidoyer auprès de l'Equipe humanitaire pays pour la disponibilité des fonds pour les formations</li> <li>• Les partenaires peuvent aussi prévoir un budget dans le projet à allouer aux formations du personnel</li> <li>• Adaptation du module et harmonisation du contenu</li> <li>• Implication et engagement des décideurs et responsables des organisations</li> </ul>
<b>5. Signalement des allégations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence des outils de signalement</li> <li>• Manque de connaissance sur l'existence des mécanismes de retour d'information &amp; plainte</li> <li>• Dysfonctionnement par moment des lignes d'assistance d'urgence : pas de certitude que le numéro vert reste ouvert et que le message est arrivé à qui de droit</li> <li>• Manque de cartographie de service pour le référencement</li> <li>• Barrière culturelle</li> <li>• Méconnaissance de PEAS par les communautés où les partenaires interviennent</li> <li>• Impunité des auteurs des EAS</li> <li>• Peur de signaler le cas par manque de mécanisme clair de protection des victimes : crainte de représailles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer dans la mise en place de mécanismes de signalement les plus adaptés (boite à suggestion ou numéro vert)</li> <li>• Multiplier les supports et canaux de communication</li> <li>• Vulgarisation sur l'existence des canaux et support de communication</li> <li>• Adoption et traduction des outils de communication en langue locale pour informer les publics cibles</li> <li>• Renforcer le service l'accès via l'opérationnalisation des numéros verts dans les zones d'intervention des partenaires</li> <li>• Organiser un inventaire de services offrant la prise en charge des victimes</li> <li>• Mise en place des mécanismes de protection confidentiels et sûrs pour les victimes</li> </ul>
<b>6. Assistance aux victimes et référencement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de structures de partenariat</li> <li>• Manque d'apathie et sensibilité chez les personnes sensées assistées (OPJ)</li> <li>• Ignorance de la communauté sur les services disponibles de VBG</li> <li>• Les fiches de référencements non harmonisées</li> <li>• Peu de moyen financier pour assister les victimes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour la cartographie des intervenants VBG et PE existants et orienter sur la prise en charge des cas EAS comme une forme de VBG/PE</li> <li>• Formation et sensibilisation des prestataires de service d'assistance sur les questions EAS</li> <li>• Harmoniser les fiches de référencement</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'expertise dans la prise en charge des victimes</li> <li>• Manque d'un cadre de collaboration entre les acteurs pour la prise en charge des cas d'EAS</li> <li>• Méconnaissance de la cartographie de services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaidoyer pour le financement orienté vers l'assistance aux victimes EAS</li> <li>• Renforcer les structures de prise en charge</li> <li>• Renforcer la coordination</li> <li>• Vulgarisation de la cartographie des acteurs VBG/CP</li> <li>• Multiplier les sensibilisations des communautés sur les questions de EAS et comment elles peuvent accéder à l'assistance</li> </ul>
<b>7. Investigation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de structures spécialisées au Burundi dans l'enquête liée aux EAS</li> <li>• Insuffisance de ressources humaines qualifiées dans le domaine d'enquêtes EAS</li> <li>• Manque de ressources financières pour engager des maisons spécialisées dans les enquêtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités en technique d'investigation</li> <li>• Appuyer les organisations partenaires dans la mise en place des mécanismes de signalement des allégations EAS et procédures d'investigation</li> </ul>
<b>8. Mesures correctives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible engagement des équipes managériales</li> <li>• Lenteur dans la prise des décisions sur les allégations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la sensibilisation des équipes managériales sur les questions de PEAS</li> </ul>

## 6. Cérémonie de clôture de l'atelier de formation

---

L'atelier de formation a été clôturé par la Coordinatrice résidente a.i, Messieurs les Représentants résidents d'UNICEF et UNFPA. Avant de prononcer le discours de clôture, la coordinatrice résidente a.i a donné la parole aux deux représentants. Ces derniers ont fixé les participants sur leur engagement à prévenir et répondre à l'exploitation et abus sexuels au sein de leurs Agences respectives et les partenaires qu'elles financent.

Dans son discours (voir en annexe), la coordinatrice Résidente a.i a remercié les participants pour leur contributions et active participation pendant l'atelier de formation qui ont permis la réussite de travaux et de dégager les recommandations pour la mise en œuvre efficace des politiques PEAS. Elle a également réitéré ses remerciements aux facilitateurs, à UNFPA et autres Agences sœurs ONUFEMMES, UNICEF pour leur effort afin d'assurer le succès et le bon déroulement de cet atelier de formation. A la fin du discours, tous les participants ont répété à haute voix « **Tolérance Zéro contre l'exploitation et les abus sexuels. Dénoncez-les, Agissons, Soyons des champions** »

La consultation régionale a été très productive au vu des riches contributions des participants lors des échanges.

## 7. Documents en annexes

---

### 1 Termes de référence de l'atelier de formation

#### TERMES DE REFERENCE

*Atelier de formation des partenaires de mise en œuvre des entités des Nations-Unies*

*Le 4 et le 7 juin 2021, Hôtel Royal Palace à Bujumbura*

**Groupe de travail sur la Protection contre l'exploitation et abus sexuels au Burundi**

#### 1. Contexte & introduction

A La mise en place des projets ou la provision d'aide humanitaire ou au développement peut aggraver le risque de VBG, notamment d'exploitation et abus sexuels (EAS) exercés sur les bénéficiaires par les acteurs liés à la mise en œuvre des opérations tant dans la sphère publique que privée. Toutes les organisations ont la responsabilité de s'assurer de la **protection contre les actes d'exploitation et d'abus sexuels** (PSEA) conformément à la circulaire du Secrétaire général des Nations Unies intitulée « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels en 2003 (ST/SGB/2003/13) ». L'exploitation et les abus sexuels commis par le personnel humanitaire et au développement constituent l'une des violations les plus graves et atteinte à la redevabilité et confiance envers la population que nous servons.

Les organisations humanitaires et au développement présentes au Burundi (les agences des Nations-Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales nationales et internationales) multiplient les efforts pour développer une stratégie globale afin de prévenir et répondre aux risques liés à l'exploitation et abus sexuels.

C'est dans ce cadre qu'un atelier conjoint réunissant tous les partenaires de mise œuvre des entités des Nations-unies sera organisé afin de renforcer leurs capacités sur les politiques et mesures de protection contre l'exploitation et abus sexuels (PEAS).

## **2. Objectif**

Co-organisé par le groupe de travail ad hoc sur la PEAS du Burundi et avec le soutien financier de l'UNFPA, cet atelier de formation aura pour objectifs de :

- (5) faire un rappel sur les politiques et standards internationales contre l'exploitation et abus sexuels
- (6) Identifier les principaux défis auxquels sont confrontés les partenaires des entités des Nations-Unies pour la mise en œuvre des politiques PEAS
- (7) Réfléchir sur un plan d'action qui définit comment les entités des Nations-Unies et leurs partenaires de mise en œuvre peuvent travailler ensemble pour renforcer les capacités de ces derniers et prévenir les risques d'exploitation et abus sexuels (EAS)
- (8) Discuter et partager les meilleurs pratiques y compris les défis et recommandations d'amélioration pour la mise en place des politiques et mesures de PEAS.

## **3. Résultats attendus des ateliers**

Les résultats attendus à l'issue de cet atelier sont :

- Les partenaires se sont appropriés et améliorent leur connaissance sur les politiques et standards internationaux contre l'EAS
- Les participants(e)s identifient les défis et les points d'action dans la mise en œuvre des politiques PEAS au sein de leurs structures respectives
- Ils s'approprient des meilleurs pratiques et démarche à suivre pour prévenir et répondre aux risques des EAS

## **4. Méthodologie**

Il s'agira de présenter en plénière les grandes lignes des politiques PEAS conformément à la circulaire du Secrétaire général des Nations Unies, les recommandations principales en vue de dégager un plan d'action. L'atelier se déroulera essentiellement en plénière. En plus des sessions plénières avec présentations, les partages d'expérience, des sessions en groupes avec travaux de réflexion et suivis des restitutions seront également organisés. Un rapport synthèse de ces travaux sera rédigé et les conclusions intégrées dans le plan d'action à partager avec l'équipe humanitaire pays.

## **5. Participants**

Cet atelier de formation est ouvert aux partenaires de mise en œuvre des entités des Nations-Unies au Burundi (UNFPA, OIM, UNICEF, ONUFEMMES, UNHCR, PAM, PNUD, FAO). Il s'agit principalement des points focaux PSEA désignés par les partenaires et qui feront partie de réseau PEAS au Burundi.

## 6. Facilitateurs

Les sessions seront co-animées par la coordination du groupe de travail sur la PEAS et le soutien d'autres experts sur la PEAS des bureaux régionaux et la conseillère en protection (ProCap). Le contenu des sessions sera discuté et convenu au préalable avec la coordination du groupe pour s'assurer que les sessions sont pertinentes et utiles pour les participants.

## 7. Informations pratiques

Il sera facilité en Français. Les mesures de protection contre la COVID-19 seront prises. Cela étant, les participants/es seront divisés en groupes de 35-50 personnes par atelier. Les deux ateliers de formation aura lieu respectivement le 4 Juin et le 7 Juin à Bujumbura.

UNFPA prendra en charge les frais de location de la salle, les pousse-café et déjeuners ainsi que les fournitures bureautiques indispensables pour cette activité. UNFPA prendra également en charge les frais de déplacement, logement et per diem pour les partenaires nationaux conformément à la politique en vigueur. Les participants des organisations internationales et Agences des Nations-Unies prendront en charge leur déplacement, séjour (logement et dîner) à Bujumbura.

## 2 Agenda de l'atelier de formation

Heures	Activités	Responsables
8h30-9h00	Accueil et installation des participant( e)s	Christian Vovi, coordinateur du sous-groupe VBG, UNFPA Willy ndayishimiye, Associé au Programme, ONUFEMMES
9h00-9h15	Présentation de l'agenda	Christian VOVI, coordinateur du sous-groupe VBG, UNFPA
9h15-9h30	Discours d'ouverture par la coordinatrice résidente	Coordinatrice Résidente
9h30-10h00	Présentation des objectifs et résultats attendus	Christian Vovi, coordinateur du sous-groupe VBG, UNFPA
10h00-10h15	<b>PAUSE-CAFE</b>	
10h15-11h40	Rappel sur la politique PEAS (définition, 6 principes, présentation discussions sur le film,)	Taiyou njende, Conseillère en protection-Procap Liduina Fomunyam, spécialiste en Protection de l'enfant, UNICEF
11h40-12h30	Rappel sur la politique PEAS (mécanismes d'assistance, les rôles et responsabilités des points focaux, le bulletin du SG NU, etc )	Taiyou njende, Conseillère en protection-Procap Liduina Fomunyam, spécialiste en Protection de l'enfant, UNICEF
12h30-13h00	Capacités des partenaires dans la mise en œuvre des politiques contre l'exploitation et abus sexuels : partage des résultats des évaluations conduites par UNFPA & UNICEF	Christian Vovi, coordinateur du sous-groupe VBG, UNFPA Liduina Fomunyam, spécialiste en Protection de l'enfant, UNICEF
13h00 14h00	<b>PAUSE-DEJEUNER</b>	
14h00-14h40	Travaux de groupes et discussions : Quels pourraient être les défis et difficultés dans la mise en œuvre de la politique PEAS au sein de vos structures ?	Participant( e)s Willy ndayishimiye, Associé au Programme, ONUFEMMES

	Quelles sont les actions à prendre/recommandations ?	
<b>14h40 -15h30</b>	Présentation en plénière des travaux de groupes ; recommandations et priorités/ points d'action	Participants(e)s Willy ndayishimiye, Associé au Programme, ONUFEMMES
<b>15h30-16h30</b>	Comment élaborer les documents clés de la politique PEAS au sein des organisations partenaires : quels sont les documents essentiels et leur contenu ?	Christian Vovi, coordinateur du sous-groupe VBG, UNFPA Liduina Fomunyam, spécialiste en Protection de l'enfant, UNICEF
<b>16h30-16h45</b>	Discours de clôture par la coordinatrice résidente	Coordinatrice résidente
<b>16h45-17h00</b>	Photo d'ensemble et Retour des participants/es	Chargé ( e ) s de communication

### **3 Discours d'ouverture prononcé par la Coordinatrice Résidente a.i**

**Monsieur le Représentant Résident de l'UNFPA,**

**Monsieur le Représentant Résident de l'UNICEF,**

**Madame la Représentante Résidente de l'ONUFEMMES**

**Madame la Coordinatrice du bureau de la coordination humanitaire**

**Mesdames et Messieurs du groupe de travail de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels**

**Mesdames et Messieurs les partenaires de mise en œuvre des entités des Nations Unies,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

**Bonjour,**

Je suis heureuse que vous ayez accepté notre invitation pour participer à cette importante formation sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels organisée en faveur des partenaires des entités des Nations Unies au Burundi.

**Mesdames et Messieurs,**

Cet atelier de formation est une initiative novatrice qui a pour objectif de renforcer nos capacités collectives à prendre en compte la protection contre l'exploitation et les abus sexuels dans nos programmes humanitaires et de développement.

Aujourd'hui l'application des politiques de protection contre l'exploitation et abus sexuels est devenue un élément stratégique et absolument essentiel pour la réussite de nos interventions.

En effet, l'exploitation et les abus sexuels (EAS) sur ceux que nous, acteurs, cherchons à assister, sont des actes inacceptables et interdits. Ils constituent une très grave atteinte à la confiance que nous accordons aux populations que nous servons et à notre devoir de leur être redevables. De tels actes nuisent gravement à la crédibilité et à l'image de tous les acteurs humanitaires et de développement. Ils minent les bonnes relations que nous pouvons et devons entretenir avec les communautés et mettent en danger à terme, notre capacité même d'action.

Toutes les organisations ont la responsabilité de s'assurer de la **protection contre les actes d'exploitation et d'abus sexuels** (PEAS) conformément à la circulaire du Secrétaire Général des Nations Unies intitulée «

Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels en 2003 (ST/SGB/2003/13) ». L'exploitation et les abus sexuels commis par le personnel humanitaire et de développement constituent l'une des violations les plus graves et atteinte à la redevabilité et confiance envers la population que nous servons.

#### **Mesdames et Messieurs,**

Les acteurs humanitaires et au développement présents au Burundi (les agences des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales nationales et internationales) multiplient les efforts pour développer une stratégie globale et coordonnée afin de prévenir et répondre aux risques liés à l'exploitation et aux abus sexuels. Dans ce cadre, un groupe de travail ad hoc de lutte contre l'exploitation et l'abus sexuels est opérationnel et a pu élaborer des documents clés de la stratégie inter-agences de la protection contre l'exploitation et l'abus sexuels. Notamment **le plan d'action annuel, les termes de référence** pour le réseau des points focaux et groupe de travail de Protection contre l'exploitation et abus sexuels ainsi **que l'acte d'engagement collectif**.

Il sied de rappeler que tous les documents susmentionnés ont été validés par l'équipe humanitaire depuis le mois de mars dernier ; ce qui a permis au groupe de travail d'être fonctionnel et de mettre en œuvre des activités telles consignées dans le plan d'action.

#### **Mesdames et Messieurs,**

Je profite de cette occasion pour remercier UNFPA qui assure la coordination du groupe de travail PEAS aux côtés d'autres Agences des Nations Unies (ONUFEMMES et UNICEF).

Cette année 2021, la Directrice Exécutive de UNFPA, Dr. Natalia Kanem a été désignée championne de la Protection contre l'exploitation et abus sexuels par le comité permanent inter organisation (IASC) et le Burundi est l'un des pays prioritaires.

C'est aussi une occasion de remercier l'UNFPA pour les efforts qu'il ne cesse de déployer dans le cadre de la prévention et réponse à l'exploitation et abus sexuel ; notamment le soutien technique et financier à la tenue de cet atelier qui réunit des partenaires de mise en œuvre des entités des Nations Unies au Burundi.

Je réitère l'engagement de l'équipe humanitaire pays (EHP) et l'équipe Pays des Nations Unies (UNCT) de travailler et collaborer afin de soutenir le bureau de l'UNFPA Burundi pour un accomplissement fructueux de son mandat en tant que champion PEAS.

#### **Mesdames et Messieurs,**

La question de Protection contre l'exploitation et abus sexuels nous concerne donc tous et affecte tous nos secteurs. Il s'agit d'une responsabilité et exigence collective chacune et chacun a un rôle à jouer.

Des mesures concrètes et efficaces doivent être mises en place pour prévenir les exploitations et abus sexuels parmi le personnel des Nations Unies. Mais nous avons besoin de ces mêmes garanties pour nos partenaires de mise en œuvre si nous voulons atteindre zéro cas.

Les enquêtes réalisées par certaines Agences des Nations Unies sur les risques des exploitations et abus sexuels ont montré clairement entre 2019 et 2020, le nombre d'allégations contre le personnel des partenaires de mise en œuvre était le double des allégations parmi le personnel des Nations Unies.

Des efforts seront déployés afin de soutenir efficacement les partenaires de mise en œuvre dans l'application des politiques de protection contre l'exploitation et abus sexuels.

#### **Mesdames et Messieurs,**

L'organisation de cet atelier de formation vient en effet répondre à cette obligation collective.

Pour assumer pleinement votre rôle de points focaux PEAS, cette formation vous permettra de mieux intégrer les principes, les politiques de protection contre l'exploitation et abus sexuels au sein de nos organisations respectives, et rendre plus efficaces les efforts des Nations Unies et des partenaires pour la réduction des risques des exploitations et abus sexuels.

Je suis certaine que vous allez vous approprier les documents de politique de lutte contre les exploitations et les abus sexuels. Nous pouvons affirmer que les participants vont accroître leur niveau de connaissance sur la PEAS, les dispositions spéciales pour prévenir l'exploitation et les abus sexuel, les politiques et systèmes de dénonciation des abus, les procédures d'évaluation des risques, le suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan d'action en fonction du niveau de risque ; et surtout de faciliter la mise en œuvre des recommandations de l'atelier au sein de vos organisations.

#### **Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi de rappeler nos responsabilités celles de dénoncer les cas des exploitations et abus sexuels par l'intermédiaire des mécanismes pertinents et en suivant la procédure établie par nos organisations respectives.

Les exploitations et abus sexuels doivent être dénoncés. Les dénonciateurs, les victimes doivent être protégés contre des représailles et leur dignité et vie privée protégées. Les auteurs jugés coupables seront exclus et feront face aux poursuites judiciaires si nécessaire.

Votre métier vous confère une proximité avec les populations, par ricochet avec les bénéficiaires qui fait de vous des partenaires de choix dans la mise en œuvre de la stratégie inter-agences de protection contre l'exploitation et abus sexuels, surtout dans ce contexte particulier de COVID-19. C'est pourquoi, je voudrais solliciter solennellement votre concours pour qu'ensemble nous puissions stopper les abus sexuels à l'endroit des communautés que nous servons.

#### **Mesdames et Messieurs,**

Avant de terminer mon allocution, je voudrais très sincèrement réitérer mes remerciements à tous ceux qui ont participé à l'organisation de cet important atelier et tous ceux qui vont intervenir d'une manière ou d'une autre.

Je voudrais également saluer les réflexions profondes qui seront fournies tout au long des sessions. Au regard de la qualité des participants et de l'engagement de tous, je reste persuadée que des enseignements pertinents et points d'actions concrètes sortiront de vos échanges. Ils permettront à chacun de nous de jouer son rôle dans la protection contre l'exploitation et l'abus sexuels.

#### **Mesdames et Messieurs,**

Je souhaite un plein succès à vos travaux et je déclare ouvert l'atelier de renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre des entités des Nations Unies au Burundi sur la problématique liée à la protection contre l'exploitation et abus sexuels.

*« Agissons ensemble pour que les actions menées dans la lutte contre l'exploitation et abus sexuels puissent se renforcer et être plus efficaces »*

**Notre slogan : « Stop aux abus et exploitations sexuels. Tolérance Zéro à de tels cas », « Dénonçons-les, agissez et soyez un champion »**

Je vous remercie pour votre aimable attention

#### 4 Discours de clôture prononcé par la Coordinatrice Résidente a.i

**Monsieur le Représentant Résident de l'UNFPA,**

**Monsieur le Représentant résident de l'UNICEF**

**Madame la Représentante Résidente de l'ONUFEMMES**

**Madame la Coordinatrice du bureau de la coordination humanitaire**

**Mesdames et Messieurs du groupe de travail de lutte contre l'exploitation et abus sexuels**

**Mesdames et Messieurs les partenaires de mise en œuvre des entités des Nations-Unies,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

**Bonjour,**

Nous avons procédé en ces mêmes lieux, à l'ouverture officielle de deux ateliers de renforcement des capacités des partenaires des entités des Nations Unies sur « **la problématique de la Protection contre l'exploitation et abus sexuels** ».

**Mesdames et Messieurs,**

Pendant ces deux (2) jours, vous-vous êtes attelés, avec grand intérêt et assiduité, à mieux connaître les politiques de protection contre l'exploitation et les abus sexuels y compris les définitions des concepts clés tels que l'exploitation sexuelle, abus sexuels, harcèlement sexuel, la procédure d'assistance aux victimes d'exploitation et abus sexuels, vos rôles et responsabilités dans la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels.

C'était une occasion de partager avec vous les principaux résultats d'évaluations des capacités des partenaires dans la mise œuvre des politiques de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS) au sein de leurs organisations- Evaluations conduites par UNFPA et UNICEF.

Les participants à cet atelier se sont également familiarisés au contenu des documents clés des politiques PEAS à mettre en place notamment le code de bonne conduite, mécanismes d'assistance, la politique organisationnelle, formation obligatoire du personnel, mécanismes de plainte, inclusion de la clause obligatoire de protection contre l'exploitation et abus sexuel dans le contrat avec le sous-contractant.

**Mesdames et Messieurs,**

L'évaluation par les formateurs ainsi que les divers commentaires issus de vos discussions témoignent tout le sérieux qui a caractérisé cet atelier. Vous êtes aujourd'hui bien familier à ces différents thèmes qui vous ouvriront sans nul doute, de nouvelles perspectives dans l'appréhension et la conduite quotidienne de vos tâches et responsabilités dans la prévention et la lutte contre l'exploitation et abus sexuels au sein de vos organisations respectives et vos zones d'opération.

Je me réjouis des résultats combien éloquents auxquels vous êtes parvenus au terme de cet atelier de formation, ce dont je ne pouvais d'ailleurs pas douter au regard de la qualité des participants que vous êtes. Aussi, suis-je convaincue que vous êtes désormais mieux outillés, chers participants, non seulement par rapport à la connaissance générale sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, mais aussi et surtout les rôles et responsabilités assignés aux points focaux PEAS. Je l'avais dit lors de mon discours d'ouverture de cet atelier « **Votre métier vous confère une proximité avec les populations, par ricochet avec les bénéficiaires de nos assistances qui fait de vous des partenaires de choix dans cette lutte, surtout dans ce contexte particulier de COVID-19** »

**Mesdames et Messieurs,**

Je note également et avec beaucoup de satisfaction que l'atelier a débouché sur l'engagement pour chacune et chacun des participants à prendre des actions concrètes pour la mise en œuvre des acquis de ces ateliers de formation.

En effet, la mise en œuvre de ce plan d'action va contribuer à une plus grande responsabilisation de chaque participant dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels.

Parmi les actions proposées, je viens de noter principalement huit points: **(1)** la nécessité de mettre en place une base des données et protocole de partage des informations sur les cas d'exploitation et abus sexuels, **(2)** la mobilisation des fonds pour les formations continues des points focaux, **(3)** le développement des formulaires de référencement pour faciliter l'accès aux services de prise en charge pour les survivantes d'Exploitation et d'Abus sexuels, **(4)** le développement des matériels de communication et vulgarisation, **(5)** identification et le renforcement des capacités des services offrant le soutien aux survivants, **(6) la sensibilisation des communautés sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels**, **(7)** la mise en place des numéros d'assistance( numéro vert) opérationnels, **(8)** l'accompagnement technique des organisations partenaires dans le développement des documents clés.

Je vous encourage alors à prendre à cet égard, les dispositions idoines afin de contribuer à rendre opérationnel ces recommandations.

Il reste entendu comme souhaité par certains, que d'autres actions comme celle-ci, devraient se poursuivre pour permettre aux partenaires des entités des Nations Unies d'améliorer leurs capacités dans la prévention et réponse à l'exploitation et abus sexuels aux côtés d'autres acteurs

#### **Mesdames et Messieurs,**

Je ne saurais terminer mon propos, sans réitérer ma profonde gratitude aux membres du groupe de travail PEAS, à UNFPA, ONUFEMMES et UNICEF dont l'engagement et l'implication personnelle ont permis d'atteindre les objectifs assignés à ces ateliers.

Il me plaît également, de vous renouveler chers participants, mes sincères remerciements pour vos contributions et recommandations durant les sessions.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne poursuite de vos efforts visant à doter des partenaires de mise en œuvre des entités des Nations Unies au Burundi des connaissances et outils pour mieux assumer leurs rôles et responsabilités dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels.

J'espère avoir le plaisir de vous retrouver en d'autres occasions pour consolider le partenariat et notre engagement collectif que je vous invite à répéter avec moi : « **Tolérance Zéro face à l'exploitation et aux abus sexuels au Burundi** »,

« **Dénonçons-les** »

« **Agissez et soyez un champion** »

Je vous remercie de votre aimable attention !

#### **5 Liens pour accéder aux modules de formation/présentations**

<https://drive.google.com/file/d/1B6xVYYnHB79nKHAJHhrimFqPft-W8zIO/view>

<https://drive.google.com/file/d/1B6xVYYnHB79nKHAJHhrimFqPft-W8zIO/view>

<https://drive.google.com/file/d/12kzCMStP7r7-9GhWOiFFwkRnZeStNrTa/view?usp=sharing>

<https://drive.google.com/file/d/1-nldkzEoLkCmz1G1KuLMKsZ7TDRg58Pf/view?usp=sharing>

<https://drive.google.com/file/d/1UIrUruHICnIBiiX-V12ITv0J4LNPX6MI/view?usp=sharing>

#### **6 Listes des participants à l'atelier de formation**

Date et Lieu

Le 04 juin 2021, Royal Palace à Bujumbura

N°	Noms et Prénoms	Organisation	Fonction	Téléphone	Email	Provenance
1	NSHIMIRIMANA acqueline	Foi en action	Program manager	71676262 & 61717184	<a href="mailto:acquelinenshi@gmail.com">acquelinenshi@gmail.com</a>	Bujumbura mairie
2	NIMPOZA Divin	Foi en action	NEL manager	79609606	<a href="mailto:Nimpoza1990@gmail.com">Nimpoza1990@gmail.com</a>	Bujumbura
3	NIYONSADA Gabriella	AJVD	Comptable AJVD	68981018	<a href="mailto:gabriellaniyonsaba">gabriellaniyonsaba</a>	Muyinga
4	NYAYISADA Fabien	Police	Informaticien	76278935	<a href="mailto:ndayisafabien@">ndayisafabien@</a>	Bujumbura
5	MIZERO Lyelia	AST	Directrice exécutive	79572679	<a href="mailto:lyeliamizero@gmail.com">lyeliamizero@gmail.com</a>	Bujumbura
6	NDIZEYE Vincent	SAD	Chargé de programme	69188083	<a href="mailto:ndizevincent@gmail.com">ndizevincent@gmail.com</a>	Bujumbura
7	BUKURU Pacifique	Jimbere	Point focal PEAS	71546968	<a href="mailto:pacifiquebukuru@jimbere.org">pacifiquebukuru@jimbere.org</a>	Bujumbura
8	NISHIMWE J.N vianney	Centre baha Kibondo	Point focal PEAS	71166103	<a href="mailto:Nishiwa20@gmail.com">Nishiwa20@gmail.com</a>	Bujumbura

9	Liena IRAKOZE	World vision	Ressource acquisition officer	72360401	<a href="mailto:Liena_Irakoze@wvi.org">Liena_Irakoze@wvi.org</a>	Bujumbura
10	MAKUTA christophe	Giriyuja	Psychologue responsable nord	79991137	<a href="mailto:Machris230@gmail.com">Machris230@gmail.com</a>	Bujumbura mairie
11	MURORUNKWERE Honorhe	WWGVC	R. MEAL	79392925	<a href="mailto:hmunorunkwere@gvc.weworld.it">hmunorunkwere@gvc.weworld.it</a>	Bujumbura
12	KEZIMANA Annick	CASODEV	Chargé des programmes	79402474		Gitega
13	NINGENZA J.M	CRDS	Enseignant chercheur	75400611	<a href="mailto:ningenzaj@yahoo.fr">ningenzaj@yahoo.fr</a>	Bujumbura
14	Jacques Bukuru	Ministère de communication	Directeur Général	79827022	<a href="mailto:Jacquesbukuru@gmail.com">Jacquesbukuru@gmail.com</a>	Bujumbura
15	NCUTI Bédia	IDCF	Point focal	79180560	<a href="mailto:Bediancuti9@gmail.com">Bediancuti9@gmail.com</a>	Ngozi
16	KANEZA jeannette	FIADI	Représentante légale	71815451	<a href="mailto:fiadibdi@gmail.com">fiadibdi@gmail.com</a>	Bujumbura

17	NININAHAZWE steve aleke	AFJB	Chargé de programme	79569240	<a href="mailto:steveninahazwe@gmail.com">steveninahazwe@gmail.com</a>	Bujumbura
18	Me. NKURUNZIZA Emmanuel	FAEN	Représentant légal	79913193 75913193	<a href="mailto:Faenbdi.@gmail.com">Faenbdi.@gmail.com</a>	Bujumbura rural
19	Diomède Mujojoma	COPEP	Chargé de communication et relation publique	79585976	<a href="mailto:diomedemujojoma@gmail.com">diomedemujojoma@gmail.com</a>	Bujumbura
20	Oda NDAYISHIMIYE	Radio isanganiro	Journaliste	79300937	<a href="mailto:ndayada1@yahoo.fr">ndayada1@yahoo.fr</a>	Bujumbura
21	Florence INYABUNTU	Burundi-Eco	Journaliste	79682355	<a href="mailto:florinyabuntu@gmail.com">florinyabuntu@gmail.com</a>	Bujumbura
22	Claudine Munerva	WVI B	Assistante	71537785	<a href="mailto:claudine-munerva@wvi.org">claudine-munerva@wvi.org</a>	Bujumbura
23	NIZIGANA sylvane	CPDK	Représentant légal	69435055	<a href="mailto:sylvanenizigama@gmail.com">sylvanenizigama@gmail.com</a>	kasusi
24	Fulgence MANIRAHINYUZA	ACPDH	Représentant légal	79967435 68001641	<a href="mailto:Acpdh.bi@gmail.com">Acpdh.bi@gmail.com</a>	Bujumbura rural
25	Kirajagaraye Vianney	UPHB	Directeur du centre de service	79918102	<a href="mailto:Kiravian201@yahoo.fr">Kiravian201@yahoo.fr</a>	Buja-Mairie
26	AKIMANA Audace	COPEP	Point focal	79571279	<a href="mailto:Akiaudace12@gmail.com">Akiaudace12@gmail.com</a>	Bujumbura
27	Dr. Rosalie ngirie	WHH	Coordinatrice nationale santé nutrition	61035165	<a href="mailto:Rosalie.ngirie@welthungerhilfe">Rosalie.ngirie@welthungerhilfe</a>	Bujumbura
28	Cyriaque NDAYISENGA	UNICEF	Consultant	79742218		
29	Josias NDAYIKENGURUYE	FENADEB	Assistant au projet	72013021 68013855	<a href="mailto:ndayikengurukiyejos@gmail.com">ndayikengurukiyejos@gmail.com</a>	Bujumbura-Mairie
30	CHRISTIAN VOVI	UNFPA	GBV Coord.	79879752	<a href="mailto:vovi@unfpa.org">vovi@unfpa.org</a>	Bujumbura
31	Bonose Niyonzima	UNFPA	Gender Officer	71172663	<a href="mailto:niyonzima@unfpa.org">niyonzima@unfpa.org</a>	Bujumbura
32	Taiyou Njende	OCHA	Conseillère en Protection	7111266	<a href="mailto:njende@un.org">njende@un.org</a>	Bujumbura
33	Isabelle Urusuku	OIM	Protection officer	61116601	<a href="mailto:irusuku@iom.int">irusuku@iom.int</a>	Bujumbura
34	Willy Ndayishimiye	ONUFEMMES	Program Associate	79906536	<a href="mailto:willy.ndayishimiye@unwomen.org">willy.ndayishimiye@unwomen.org</a>	Bujumbura

Date et Lieu

Le 07 juin 2021, Royal Palace à Bujumbura

N°	Noms et prénoms	Organisation	Fonction	Téléphone	Email	Provenance
1	DUSENGE Annick	SFBSP-Burundi	Coordinatrice	61385986 71618690	<a href="mailto:anndus@gmail.com">anndus@gmail.com</a>	Bujumbura
2	NTANGIBINGURA Bruce-vaillant	BBIN	Program Manager	71316498	<a href="mailto:Bruce.vaillant@gmail.com">Bruce.vaillant@gmail.com</a>	Bujumbura
3	NIYONZIMA médiatrice	SCI	Assistante VBG	71287870	<a href="mailto:niyon@gmail.com">niyon@gmail.com</a>	Bujumbura
4	NZOMARARUMWE emmanuel	BURUNDI SECOURS	Représentant a.c	69512825	<a href="mailto:emmanzom@gmail.com">emmanzom@gmail.com</a>	Rumonge
5	NDAYIRUKIYE Francine	DNCS	Conseillère	69097110	<a href="mailto:Nday2francine@gmail.com">Nday2francine@gmail.com</a>	Kigobe, bujumbura
6	Guy Nasasagore	PEAB	Communication officer	71549198	<a href="mailto:Guy.nasasagore05@gmail.com">Guy.nasasagore05@gmail.com</a>	Buja
7	Phannel NDEKEZI	BDD-CARITAS BUBANZA	Responsable de programme	69568008	<a href="mailto:Phannel642012@gmail.com">Phannel642012@gmail.com</a>	Cibitoke
8	KANEZA ange Marie	GIRIYUJA	S & F	79577584	<a href="mailto:kanezaangemarie@gmail.com">kanezaangemarie@gmail.com</a>	Buja-mairie
9	NDABIHAWENI Mana Anne marie	APRODEM-GIRIZINA	Comptable	79926200	<a href="mailto:ndabihemarie@gmail.com">ndabihemarie@gmail.com</a>	Buja-marie
10	NDAYISABA Aline	Institution de l'ombudsman	Conseillère	79924927	<a href="mailto:Ndayisab-aline@yahoo.fr">Ndayisab-aline@yahoo.fr</a>	Bujumbura
11	NIYONKURU Chantal	Min. justice	Conseillère	79487378	<a href="mailto:Channyniyonkuru@yahoo.fr">Channyniyonkuru@yahoo.fr</a>	Buja-mairie
12	NTUNZININMANA pasteur	ALCS TABARA	Représentant légal	79926664	<a href="mailto:ntunpasteur@yahoo.fr">ntunpasteur@yahoo.fr</a>	Muramuya

13	NSHIMIYIMANA Esperance	Officière prot. GBV/DRCBdi	Officière GBV/DRC	79591953	<a href="mailto:nshimiyimanaesperance@drc.ngo">nshimiyimanaesperance@drc.ngo</a>	Bujumbura
14	MUDENDE Jean-claude	AICNDH	Coordinateur de projet PSEA	61986167	<a href="mailto:Claudemude@gmail.com">Claudemude@gmail.com</a>	Bujumbura
15	NZOYISHIMA M. Louise	AHAMR	Conseillère PF. Genre	79922101	<a href="mailto:Nzoyil1973@yahoo.fr">Nzoyil1973@yahoo.fr</a>	Bujumbura
16	RUKANURA jean	HOPE'87.bdi	Point focal	79381511	<a href="mailto:Jean.rukanura@yahoo.fr">Jean.rukanura@yahoo.fr</a>	Bujumbura
17	Marie Aurélie HATUNGIMANA	OIM	Représentante PF	69939516	<a href="mailto:mhatungimana@iom.int">mhatungimana@iom.int</a>	Bujumbura
18	TUYISENGE Justine	Welt hunger hilfe (WHH)	Coord. National RH	79952135	<a href="mailto:Justine.tuyisenge@welthungerhilfe.de">Justine.tuyisenge@welthungerhilfe.de</a>	Bujumbura
19	Jeanne Françoise NIBOGORA	PAM	PF	79915286	<a href="mailto:Jeannefrancoide.nibogora@wfp.org">Jeannefrancoide.nibogora@wfp.org</a>	Ngozi
20	NIYONKURU LAZARE	AFEV	Coordinateur national	76748000	<a href="mailto:Nilafi2000@yahoo.fr">Nilafi2000@yahoo.fr</a>	Kinindo
21	Hon. Vital BAMBANZE	UNIPRIGA	Directeur	79927914	<a href="mailto:vbambanze@hotmail.com">vbambanze@hotmail.com</a>	Bujumbura
22	HORUTANGA Alain	YAGA	Coordinateur	79904060	<a href="mailto:horutanga@yaga.burundi.com">horutanga@yaga.burundi.com</a>	Buja
23	BWIMANA Marie	FAWE-burundi	Coordinatrice	79978823	<a href="mailto:fawebdi@gmail.com">fawebdi@gmail.com</a>	Bujumbura
24	NIMBONA Christine	JRS	Coordinatrice	79430393	<a href="mailto:Christine.nimbona@jrs.net">Christine.nimbona@jrs.net</a>	Bujumbura
25	NKUNDIZANYE Josephine	SMU	Chef du département des femmes	79930642	<a href="mailto:nkundijos@yahoo.fr">nkundijos@yahoo.fr</a>	Bujumbura
26	NIYONKURU Eliane	American friends service committee(AFSC)	Chargée de programme	71120955	<a href="mailto:eniyonkuru@afsc.org">eniyonkuru@afsc.org</a>	Bujumbura-Marie
27	NSABUMUKANA Josiane	SAD	Chargée de programme et développement	61807739	<a href="mailto:Josianensa2014@gmail.com">Josianensa2014@gmail.com</a>	Mutinbuzi
28	SENDANGA Emmanuel	DGEPA/MINHEM	Conseiller à la DGEPA	68190784	<a href="mailto:Emma.sendan@yahoo.fr">Emma.sendan@yahoo.fr</a>	Bujumbura
29	Salvator NDABAZERUTSE	FENADEB	Secrétaire général	61241456	<a href="mailto:ndabasalvat@gmail.com">ndabasalvat@gmail.com</a>	Bujumbura
30	Sad. NINBUNLEKO	RTNB	Chef de programme	79289849		Bujumbura
31	NIYONZIMA Libérâte	AFRABU	Responsable de projet	61090828	<a href="mailto:niliberate@gmail.com">niliberate@gmail.com</a>	Bujumbura
32	KAMARIZA emmerentienne	Centre seruka	Coordinatrice a.i	79942091	<a href="mailto:Emmerentienne.kamariza@yahoo.fr">Emmerentienne.kamariza@yahoo.fr</a>	Bujumbura
33	D'NDAYIKENHURUKIYE M.	PRONANUT	Conseillère	62450570	<a href="mailto:manapanagotta@gmail.com">manapanagotta@gmail.com</a>	Bujumbura
34	D.NIYIZIGARA Francine	PRONANUT	C. de prévention et communication	79935332	<a href="mailto:Nifanag2001@gmail.com">Nifanag2001@gmail.com</a>	Bujumbura

<b>35</b>	CHRISTIAN VOVI	UNFPA	GBV coord.	79879572	<a href="mailto:vovi@unfpa.org">vovi@unfpa.org</a>	Bujumbura
<b>36</b>	LIDUINA FOMUNYAM	UNICEF	Child prot. Specialist		<a href="mailto:ifomunyam@unicef.org">ifomunyam@unicef.org</a>	Bujumbura
<b>37</b>	Cyriaque NDAYISENGA	UNICEF	Consultant	79742248	<a href="mailto:ndayisenga@unicef.org">ndayisenga@unicef.org</a>	Bujumbura
<b>38</b>	Sophie KERES	PAM	chargée de protection	76 34 39 54	<a href="mailto:sophie.keres@wfp.org">sophie.keres@wfp.org</a>	Bujumbura
<b>39</b>	Taiyou Njende	OCHA	Conseillère en Protection	7111266	<a href="mailto:njende@un.org">njende@un.org</a>	Bujumbura